

CAISSE DES ÉCOLES

**DÉLIBÉRATION DE LA CAISSE DES
ÉCOLES**

Nombre de membres en exercice : 09

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents : 08

Mise en discussion du rapport :

Nombre de votants : 08

SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le mardi vingt et un avril à treize heures trente, le comité de la Caisse des Ecoles s'est réuni à la Mairie du Port, sous la présidence de Mme Mémouna Patel.

Secrétaire de séance : M. David Aipar.

Etaient présents : Mme Mémouna Patel Vice-Présidente, Mme Aurélie Testan membre titulaire M. Jean-Paul Burkic membre titulaire, Mme Marie-Laure Ball Inspectrice du Port I, Mme Fabienne Balmert Directrice de l'école élémentaire Paule Legros, Mme Fanny Rivière suppléante de Mme Gislaïne Baillif Directrice de l'école élémentaire Ariste Bolon, M. Nicolas Dérozard Directeur de l'école maternelle Gervais Barret, Mme Cyndie Minatchy parent d'élèves de l'école maternelle Imelda Grondin.



Ouverture de la séance : 13h30.

Excusé : M. Olivier Hoarau Président.

Départ en cours de séance : Néant.

NOTA : Le Président certifie que la convocation a été faite et affichée le 16 avril 2026.

La Liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site le 22 avril 2026.

LE PRÉSIDENT



.....
.....

Affaire n° 2026-007

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

LE COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1, L3312-1 et D. 2312-3 relatifs au débat d'orientation budgétaire ;

Vu le rapport présenté en séance ;

PREND ACTE

Article 1 : de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires 2026 présenté au rapport ;

Article 2 : de la communication du rapport d'orientation budgétaire 2026.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT**



Olivier HOARAU

CAISSE DES ÉCOLES
ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Dans le cadre des compétences dévolues à la Caisse des Écoles, établissement public communal, l'exercice 2026 sera consacré à la continuité des actions menées pour faciliter la réussite scolaire des élèves de Le Port, accompagner le programme pédagogique et éducatif de l'Éducation nationale et valoriser l'implication des parents, facteurs indispensables de réussite.

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation prévue par le code général des collectivités territoriales et la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe).

Les Caisse des écoles des communes de plus de 3 500 habitants et plus doivent ainsi tenir un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget annuel. Il constitue la première étape du cycle budgétaire. Sa présentation prend la forme du présent rapport d'orientation budgétaire permettant de débattre des orientations du budget en dépenses et en recettes.

Le rapport d'orientation budgétaire de la CDE 2026 est en cohérence des orientations de sa collectivité mère, la Ville du Port.

Dans un contexte budgétaire très contraint, les orientations pour 2026 s'inscrivent à faire des choix budgétaires de nature à répondre aux préoccupations de la communauté éducative.

1. Présentation de l'environnement scolaire

La Ville comporte 27 écoles :

- 13 maternelles
- 12 élémentaires
- 2 primaires

La structure pédagogique pour l'année scolaire 2025/2026 : 4 787, chiffre correspondant à la rentrée scolaire d'août 2025 et qui devrait évoluer en cours d'année.

	Maternelles	Elémentaires	Observations
Nombre d'écoles	15	14	Dont 2 écoles primaires
Nombre de classes	102	176	278 classes
Nombre de classes spécifiques	4 Passerelles 1 TPS	6 ULIS 4 Unités externalisées	ULIS = Unité Locale d'Inclusion Scolaire UEE DA UEE DV UEEP UEEA
Nombre d'élèves	1 759	3 028	Moyenne d'élèves par classe = 21 (hors classes dédoublées)
Nombre d'élèves en classe spécifiques	Passerelle : 42 TPS : 18	ULIS : 71 UE : 18	Accueil spécifique des enfants

2. Orientations budgétaires

Section de fonctionnement

Les dépenses

La Caisse des écoles du Port intervient sur les champs suivants :

- dotations des fournitures scolaires et matériels spécifiques, les modalités de calcul des enveloppes allouées pour les fournitures scolaires demeurent inchangées. Soit un crédit de 29,50€ est accordé à chaque élève ainsi qu'une enveloppe de 200 € aux commandes spécifiques par membre du RASED.

- Financement des classes de découvertes
La Caisse des écoles continue à financer les classes transplantées. L'enveloppe sera reconduite à hauteur de 1 500 € par classe transplantée.
Pour rappel depuis 2025, la Caisse des écoles prend en charge la ligne budgétaire « transport » conformément au marché en cours.

- Financement des ouvrages
Une enveloppe de 10 000€ consacrée à l'acquisition des ouvrages pour dynamiser et favoriser les apprentissages par le biais des salles multimédias.

- Produits pharmaceutiques
Veiller à la santé et la sécurité des élèves par la dotation de produits pharmaceutiques pour pallier aux petits accidents.

- Les charges de gestion
Assurer la maintenance de la modernisation du parc des photocopieurs couleurs. Prise en charge de différents frais divers liés à la gestion de la Caisse des écoles (cotisation, RH, amortissements...)

Section d'investissement

La structure budgétaire d'investissement reste stable,

Une dotation de petits matériels de sport et matériels adaptés favorisant l'inclusion scolaire sera déployée sur les écoles.

Les ressources

La Ville confirme son engagement de sanctuariser le budget alloué à la Caisse des Ecoles. Les crédits budgétaires seront constants à celui 2025 voire en augmentation par rapport à la maintenance des photocopieurs.

Il est demandé aux membres du comité de la caisse des écoles :

- de prendre acte de la tenue des débats des orientations budgétaires 2026.